

**DECISION DU PRESIDENT
n°2022-37**

OBJET : Prêt de l'exposition « Lutins de nos jardins » par l'association « Prenons la pause »

Le Président de la Communauté d'agglomération ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-1 ;

VU la délibération n°2020-117 du 16 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Président ;

VU le projet de contrat de prêt avec l'association « Prenons la pause », ci-annexé ;

CONSIDERANT l'évènement des Randos-durables comme un évènement majeur pour sensibiliser à la protection de la biodiversité, à travers des expositions notamment ;

CONSIDERANT l'installation de l'exposition dans les communes d'Epainay-sur-Orge et d'Igny dans le cadre des Randos-durables 2022 ;

DECIDE

1. D'APPROUVER l'emprunt à titre onéreux (350 € TTC) de l'exposition « Lutins de nos jardins » auprès de l'association « Prenons la pause ».
2. D'AUTORISER le Président à signer le contrat et tout document afférent à ce dossier.
3. DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal 2022.
4. PRÉCISE que la présente décision sera communiquée sous forme d'un compte-rendu de décisions au Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.
5. Le Président de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Orsay, le **18 AOUT 2022**

Le Président,
Maire de Palaiseau



Gregoire de LASTÉVRIE

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du Code de Justice Administrative. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Affichée/publiée le

23 AOUT 2022

Accusé de réception en préfecture
091-200056232-20220818-D2022-37-AR
Date de télétransmission : 23/08/2022
Date de réception préfecture : 23/08/2022